

Marchés publics pour les administrations

Réforme du Code des marchés publics 2019

1 jour (7h00) | ★★★★★ 4,6/5 | SPUBMP-RF2016 | Évaluation qualitative de fin de stage |
Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management & soft skills › Marchés publics et secteur public › Marchés publics pour les administrations



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Comprendre les enjeux de la réglementation
- Utiliser et naviguer dans le nouveau code de la commande publique
- Maîtriser les dernières évolutions de la réglementation.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Rédacteurs marchés, services en charge de la passation et l'exécution des marchés, référents techniques, acheteurs, directeurs, élus.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Le nouveau code de la commande publique

- La redéfinition des contrats de la commande publique
- Nouveau texte, nouvelle architecture
- Les changements majeurs
- La codification des évolutions jurisprudentielles
- Les changements en matière de modifications en cours d'exécution
- Les modifications rédactionnelles

Le décret du 24 décembre 2018 dit décret "innovation"

- Les dispositions relatives à l'innovation
- La définition de l'innovation selon le guide pratique de mai 2019
- Les dispositions diverses

Le décret du 18 janvier 2019

La dématérialisation des marchés publics

- Le plan de transformation numérique de la commande publique
- L'ouverture des plis, la copie de sauvegarde
- L'application du RGPD

Revue de jurisprudences

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Mises en situation et exemples circonstanciés en lien avec le métier des participants*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

Les + de la formation

Les nouvelles directives européennes relatives aux marchés publics ont été adoptées et publiées le 28 mars 2014. Leur transposition en droit national a été achevée, avec une entrée en vigueur le 17 avril.